

l'appel et maintenant le verdict, et 4) une copie du jugement de la Cour du Banc du roi, en appel, rejetant l'appel et confirmant la sentence.

ORDRE D'ÉMISSION D'UN BREF POUR L'ÉLECTION  
D'UN NOUVEAU DÉPUTÉ

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Appuyé par le très hon. M. St-Laurent, je formule la proposition suivante:

Attendu que Fred Rose, député de Cartier, a été trouvé coupable d'un acte délictueux, qu'il a été condamné à six années d'emprisonnement et qu'il n'a pas encore purgé ladite peine, est devenu et demeure incapable de prendre son siège et de voter à la Chambre, il est par les présentes décidé que l'Orateur enjoigne au directeur général des élections d'émettre un bref pour l'élection d'un nouveau député dans la circonscription de Cartier en remplacement de Fred Rose, qui a été trouvé coupable et condamné ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Cette résolution s'explique d'elle-même et je n'ai rien à y ajouter.

(La motion est adoptée.)

SERMENTS D'OFFICE

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre) demande à déposer le projet de loi n° 1, concernant la prestation des serments d'office.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la 1re fois.)

DISCOURS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

M. L'ORATEUR: J'ai l'honneur de vous informer que lorsque la Chambre s'est rendue auprès de Son Excellence le gouverneur général aujourd'hui, dans la salle du Sénat, il a plu à Son Excellence de lire un discours aux deux Chambres. Afin d'éviter les erreurs, j'en ai obtenu le texte qui est ainsi conçu:

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Depuis mon arrivée au Canada, j'ai visité les neuf provinces. Je vous rencontre aujourd'hui pour la première fois, à l'ouverture d'une session parlementaire. Je tiens à vous dire dès l'abord combien je prise ces nouvelles relations. Je les apprécie d'autant plus qu'elles me permettent de continuer en temps de paix les rapports mémorables que j'ai eus en temps de guerre avec les troupes du Canada.

La nouvelle année est heureusement marquée par une détente dans les relations internationales. Malgré maintes déceptions, un progrès notable vers le relèvement du monde s'est produit en 1946. Le Canada a assumé toutes ses responsabilités dans l'élaboration de la paix et dans les tâches qu'impose la restauration de l'univers. Nul pays n'occupe aujourd'hui une place supérieure dans l'estime des autres nations.

[M. l'Orateur.]

L'établissement d'une paix durable reste la préoccupation primordiale des peuples. C'est là la pierre angulaire de notre politique extérieure.

L'instabilité de la situation du monde, conséquence inévitable de la guerre, a rendu extrêmement difficile l'instauration de la paix. Il y a eu progrès. Après des conférences prolongées, l'accord s'est fait sur les traités de paix, qui seront bientôt signés, avec l'Italie, la Finlande, la Roumanie, la Hongrie et la Bulgarie. Vous serez invités à approuver les traités dont le Canada devient signataire.

Les Nations Alliées sont maintenant en voie de déterminer l'avenir de l'Allemagne et de l'Autriche. Le Canada a récemment fait connaître l'attitude positive qu'il entend adopter à l'égard de ces règlements.

En ce qui concerne les mesures d'ordre international prises pour soulager les infortunés et relever les pays ravagés par la guerre, le Canada a joué un rôle de premier plan. Nous avons lieu d'éprouver de la gratitude de ce que notre pays ait pu participer comme il l'a fait à l'allègement des souffrances humaines, à la distribution de vivres aux affamés et à la restauration des pays dévastés. De concert avec d'autres nations, le Canada cherche à résoudre le problème troublant que posent les personnes déplacées, et à accroître la collaboration internationale en divers domaines.

C'est la politique du Gouvernement d'assurer aux Nations Unies l'appui chaleureux du Canada. Il accorde une attention particulière aux débats relatifs à l'énergie atomique, de même qu'à la réglementation et à la réduction des armements. Mes Ministres suivent aussi avec intérêt l'activité des Nations Unies concernant la question des droits de l'homme et des libertés fondamentales, ainsi que les méthodes à employer pour honorer le mieux possible les obligations acceptées par tous les membres de l'Organisation des Nations Unies. Le Gouvernement a l'intention de proposer la création d'un comité composé de membres des deux Chambres qui sera chargé d'étudier ces questions et de faire rapport à leur sujet.

L'Assemblée générale des Nations Unies a terminé, le mois dernier à New-York, sa première session qui avait débuté à Londres il y a un an. La délégation du Canada, aussi bien à Londres qu'à New-York, représentait le Gouvernement et l'Opposition, ainsi que les deux Chambres du Parlement. La délégation canadienne a participé activement et de façon pratique aux travaux de l'Assemblée, du Conseil économique et social, de la Commission de l'énergie atomique et d'autres organismes internationaux. Vous serez invités à examiner des mesures législatives destinées à permettre au Canada de remplir les obligations qui lui incombent en vertu de la Charte des Nations Unies, et à approuver d'autres ententes découlant de l'extension que prend la structure de l'organisation internationale.

Le Canada a accueilli avec faveur la décision prise par les Nations Unies de convoquer une Conférence internationale du commerce et de l'emploi. On espère que, de cette conférence, sortira une charte internationale qui, abolissant ou réduisant les restrictions, assurera l'essor continu du commerce international. Au cours de l'automne, des entretiens préliminaires sur le commerce ont eu lieu à Londres entre les nations du Commonwealth. Les discussions se